



COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 32, en Mairie

Membres présents : Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Audrey ECKER, Loyce CZAPKA.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Eugénie MERCIER représentée par Laëtitia HENRY ;
Lionel DOMINGUES SOUTO représenté par Audrey ECKER ;
Aurélié LARUE représentée par Sabine PARTICELLI ;
Nicolas AUBRY représenté par Hervé PRITRSKY ;
François PERNET représenté par Nathalie RAVAINÉ ;
Léo FAVASULI représenté par Sylvain WEIL ;
Annie BRULLOT représentée par Nicolas RAVAINÉ ;

Membre absent excusé et non représenté :

Clarisse CHARLET

Membre absent non excusé et non représenté : /

Convocation du 18 septembre 2026.

Secrétaire de séance : Marie FRENDI

La séance est ouverte à 19h32, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/006/0010

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 SUR LA FORET COMMUNALE

Rapporteur : Nicolas RAVAINÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier et notamment son article D 214-21 ;

Vu le document d'aménagement de la forêt communale de VIGY pour la période 2011-2030 approuvé le 30 juin 2011 ;

Considérant que l'Office National des Forêts (ONF) a présenté à la commune son programme de travaux pour l'année 2026 concernant la forêt communale ;

Considérant que ce programme prévoit notamment les travaux suivants :

- Dégagement manuel des plantations réalisées sur les parcelles 37 et 7,*
- Cloisonnement d'exploitation pour permettre l'exploitation de la parcelle 39,*
- Dépressage et nettoyage du jeune peuplement de la parcelle 12,*

Considérant que, compte tenu de l'épisode de sécheresse de l'été 2026, les travaux de dégagement sur les parcelles 37 et 7 ne sont pas nécessaires

Considérant que le montant prévisionnel des travaux à réaliser sur les parcelles 39 et 12 s'élève à 11.518,17 € HT, soit 12.669,99 € TTC, selon le devis établi par l'ONF ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux et sur leur financement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Article 1 :

D'approuver les postes de travaux concernant les parcelles 39 et 12 du programme proposé par l'Office National des Forêts (ONF) au titre de l'année 2026 pour la forêt communale de VIGY, tel qu'annexé à la présente délibération,

Article 2 :

D'approuver le montant prévisionnel de ces travaux, fixé à 11.518,17 € HT, soit 12.669,99 € TTC

Article 3 :

Dit que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget communal 2026.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Office National des Forêts tout document nécessaire à la mise en œuvre du programme de travaux approuvé par la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 057-215707167-20260924-2026_006_010-DE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 heures et 34 minutes.

La secrétaire de séance

*Le Maire,
Président de séance,*

Marie FRENDI

Sylvain WEIL



Affichée en Mairie le 30/09/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 30/09/2026